

<p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Département du Calvados Arrondissement de Caen</p>	<p align="center"><b>EXTRAIT DE REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de la Commune de SOIGNOLLES 14190</b></p>
<p><b><u>Date d'affichage :</u></b> 04 / 07 / 2023</p> <p><b><u>Date de convocation :</u></b> 13 / 06 / 2023</p> <p><b><u>Nombre de membres :</u></b></p> <p>En exercice : 10 Présents : 8 Absents : 2 Votants : 9</p>	<p>Le 20 juin 2023 à 20h30. Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Mme FIEFFÉ, Maire.</p> <p>Étaient présents : Mme FIEFFÉ Patricia, Mme DELALANDE Soizic, Mr BESANÇON Geoffroy, Mme LE COGUIC Ophélie, Mr LEBOYER Hugues, Mr MENARD Bruce, Mme PERREE Edwige, Mr GAUCHET Bruno.</p> <p>Mme HAGHEBAERT donne procuration à Mme LE COGUIC Formant la majorité des membres en exercice.</p> <p>Étaient absentes excusées : Mme HAGHEBAERT Olympe, Mme HAMELIN Jocelyne.</p> <p>Mr MENARD a été désigné comme secrétaire de séance.</p>
<p><b><u>Objet :</u></b></p> <p><b>Délibération 2023-022 Actualisation de la longueur de voirie communale</b></p>	<p>Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le montant de la dotation globale de fonctionnement est calculé en fonction d'un certain nombre de critères, dont la longueur de la voirie publique communale. La longueur de la voirie déclarée aux services de la préfecture par la commune doit être réactualisée. Une mise à jour des voies communales pour prendre en compte l'ensemble des modifications et voies nouvelles communales a été établie le 1er juin 2023 via le site MAPEO du Conseil Départemental.</p> <p>Le linéaire de voirie représente un total de 1828 ml appartenant à la commune.</p> <p><b><u>Après avoir entendu Madame le Maire et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de <b>CONFIRMER</b> que le linéaire de voirie communale représente un total de 1828 ml.</li> <li>- d'<b>AUTORISER</b> Mme le maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer les documents nécessaires à cet effet.</li> </ul>
<p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Caen le <b>04/07/2023</b> et publication ou notification du <b>04/07/2023</b></p>	<p align="right">Fait et délibéré le 20 juin 2023</p> <p>Le secrétaire de séance, Bruce MENARD</p> <p align="right">Le maire, Patricia FIEFFÉ</p>   